

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI :	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI :	9h - 12h
JEUDI :	13h30 - 18h
VENDREDI :	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI :	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
Mail :	accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

**POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN,
OUVERTURE D'UNE NOUVELLE FRANCE SERVICES
À CHÂTILLON-EN-VENDELAIS**

Née de la volonté d'un retour du service public au sein des territoires, la commune de Châtillon-en-Vendelais se dote d'une France services. C'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Cet espace ouvert à tous, moderne et convivial, permet aux habitants de Châtillon-en-Vendelais et des communes environnantes d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Deux agents France services, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

En complément des démarches administratives, France services de Châtillon-en-Vendelais vous donne accès à un poste informatique en libre-service.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

**France
services**

Je souhaite actualiser ma situation sur Pôle Emploi
Murielle 35 ans

J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Ameli
Josiane 65 ans

Je ne sais pas vers qui me tourner pour faire mon permis de conduire
Malo 23 ans

VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.
Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



HORAIRES

Lundi : 8 h 30 - 12 h
MARDI : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30
MERCREDI : 9 h - 12 h
JEUDI : 13 h 30 - 18 h
VENDREDI : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h

3 place de l'Église
35210 CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

☎ 02 30 28 10 84

franceservices@chatillon-en-vendelais.fr

Le Point Conseil Budget va assurer des permanences à France Services. Besoin d'accompagnement dans la gestion de votre budget ? Surendettement, micro-crédit... N'hésitez pas à vous rapprocher des agents France Services pour plus d'informations.

L'inauguration de France Services et la pose de la première pierre de la Maison de Santé aura lieu le 14 décembre 2021 à 14h00.

RÉUNION PUBLIQUE

Vendredi 3 Décembre
à partir de 20 h au Complexe du Lac



Réalisations et projets à venir

Vous pourrez échanger et poser vos questions.
Inscription possible dans diverses commissions.
Passé sanitaire demandé

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les vœux de la municipalité auront lieu le
Vendredi 07 janvier 2022
à partir de 20 h au Complexe du Lac
Au cours de cette cérémonie, les élus dresseront le bilan de l'action municipale en 2021.
Nous partagerons ensemble, un verre et la galette des rois.
Venez nombreux assister à ce moment de convivialité pour fêter cette nouvelle année.

PETITES VILLES DE DEMAIN



Les élus ont besoin de votre avis pour établir une stratégie fine sur le moyen et long terme. Aussi, un questionnaire à destination des habitants a été réalisé. Vous pouvez y répondre à partir du lien suivant : <https://forms.gle/p3YeHyVWHsZzvSeUA>.
Ce lien est disponible sur le site internet de la commune.
Sinon, une version papier est disponible à la Mairie.
La date limitée est fixée au 12 décembre 2021



Téléthon

Le cinéma « Le Vendelais » organise une vente d'affiches des années
2000 à 2020 au profit du Téléthon
Au Complexe du Lac de Châtillon-en-Vendelais
le samedi 11 décembre de 10 h à 12h30 et de 14h à 17h.

RELAIS PETITE ENFANCE



Le Relais Petite Enfance Arc-en-ciel (Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint-M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle Erbrée, Montautour, Erbrée, Mondevert, Montreuil des Landes) pour un accueil chez un assistant maternel agréé.

Le territoire du RPE Arc-en-ciel compte environ 83 assistants maternels agréés pouvant accueillir vos enfants à leur domicile. Agréés et formés par le Conseil général, ces professionnels de la Petite Enfance ont accès, tout comme les parents, au **Relais Petite Enfance**.

Les parents y trouveront :

- Des informations sur les différents modes d'accueil du territoire
- Les listes des disponibilités des assistants maternels
- Un accompagnement personnalisé sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur (contrat de travail, convention collective, prestations CAF....)

Pour les enfants :

- Ateliers d'éveil pour permettre des échanges autour du jeu et une socialisation progressive. Motricité, jeux de découverte, éveil sensoriel sont proposés chaque semaine sur les communes de Châtillon-en-Vendelais, Balazé, Saint M'Hervé, Bréal-sous-Vitré, La Chapelle Erbrée, Erbrée, Mondevert, Monstreuil des Landes.

Le planning des ateliers d'éveil est consultable sur la page Facebook du Relais ainsi que tout l'actualité du service.

Possibilité de l'envoyer par mail sur demande

Consulter le site :

- www.facebook.com/Relais-Petite-Enfance-Arc-en-ciel-107717087694123

Pour les assistants maternels :

- Accompagnement au quotidien dans l'exercice de leur profession
- Professionnalisation par des formations continues, des soirées d'échanges de pratiques, des conférences.

Pour les parents :

- Accompagnement lors des soirées conférences et les actions petites enfances proposées tout le long de l'année (spectacle, matinées d'éveil durant les vacances scolaires....)

Contact :

Claire Sophie CHEREL

RPE Arc-en-Ciel

10 rue de l'église

06,02,55,10,59

Mail : rpe@chatillon-en-vendelais.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- ✓ Ateliers d'éveil les mardis, jeudis et vendredis matin.
- ✓ Permanences : lundi, mercredi de 14h à 17h / mardi, jeudi de 14h à 16h30
- ✓ Rendez-vous possible en présentiel à partir de 14h jusqu'à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi
 - > Au bureau à la médiathèque de Châtillon-en-Vendelais
 - > Dans la commune de votre choix ou un bureau sera réservé en mairie
 - > À votre domicile

TEMPS FORTS A L'ATELIER D'EVEIL DE CHATILLON EN VENDELAIS - SALLE EX BIBLIOTHEQUE DE 9H45 A 11H15 :

Mardi 30 Novembre : **DESSINER AUTREMENT**

Mardi 14 Décembre : **FRIANDISE AU CHOCOLAT**

Places limitées à 15 enfants et sur inscription auprès de **Claire Sophie CHEREL**, animatrice

LES POMPIERS DE CHÂTILLON RECRUTENT

Vous aimez porter secours,
Vous êtes plus ou moins sportif,
Vous aimez relever des défis et travailler en équipe ?
Jeune ou moins jeune,
Toute l'équipe de Châtillon est prête à vous accueillir suite à
l'agrandissement de notre secteur.
Vous pouvez nous joindre au :
06 43 09 81 03 (Sonia chef de centre)
Ou 07 66 78 53 82 (Jean-Michel pompier)

On compte sur vous

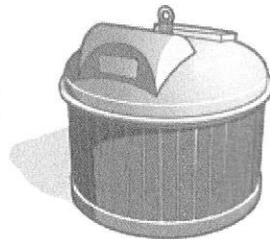


NOUVEAU JOUR DE COLLECTE

La collecte des bacs gris et des sacs jaune évolue au **1^{er} janvier 2022** et les collectes auront lieu une semaine sur deux.
Les jours de collecte dans les communes vont donc changer.
Concernant la commune de Châtillon-en-Vendelais, la collecte des bacs gris et des sacs jaunes aura désormais lieu le **lundi en semaine paire**.
Le SMICTOM distribuera en décembre, en porte à porte, un calendrier de collecte afin de vous accompagner dans ce changement.

COLLECTE DES PAPIERS PRÈS DE CHEZ VOUS

Donnez tous vos papiers pour les enfants !



Faites une bonne action en rapportant vos papiers dans la borne située près de l'école du Rocher Inoguen Rue du Gasset !
Votre geste participera au financement des projets pédagogiques, des voyages scolaires et d'autres projets.
Nous comptons sur vous !
A vos marques, prêts, recyclez !

Dans cette borne je dépose :

Journaux
Magazines



Publicités
Prospectus



Courriers
Enveloppes



Catalogues
Annuaire



Cahiers
Bloc-notes



Tous les autres
papiers



Le respect des consignes de tri contribue à une meilleure qualité de recyclage.
Tous les papiers ont droit à plusieurs vies !
Plus d'informations : www.smictom-sudest35.fr

CONSULTATION PUBLIQUE

Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés

DONNEZ VOTRE AVIS !



Nous vous informons que le SMICTOM ouvre une consultation publique dans le cadre du lancement de son **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**. Le PLPDMA consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets. Ce plan d'actions de 6 ans est une obligation réglementaire pour les structures à compétence déchets. Le PLPDMA 2022-2028 du SMICTOM s'articule autour de 5 axes :

- Axe1 : Développer le réemploi et la réparation
- Axe 2 : Réduire les biodéchets et généraliser leur gestion de proximité
- Axe 3 : Sensibiliser et favoriser la visibilité des actions en faveur de la prévention
- Axe 4 : Valoriser 100 % des déchets recyclables
- Axe5 : Développer l'éco-exemplarité de la collectivité

Ce programme est ouvert à consultation publique.

Chaque citoyen souhaitant apporter sa contribution à la possibilité de consulter et commenter le programme, via le lien suivant : <https://www.smictom-sudest35.fr/consultation-publique-donnez-votre-avis-sur-le-plpdma/>

Une version papier est également accessible auprès du SMICTOM.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VITRÉ

Les 2 CLICs du Pays de Vitré (*CLIC de la Roche-aux-Fées et CLIC des Portes de Bretagne*), en partenariat avec l'AAPEDYS, la MDPH 35, l'Éducation Nationale, la Mairie et le CCAS de Retiers, la Mairie et le CCAS de Vitré et le Centre Social de Vitré organisent :

2 Soirées d'informations et d'échanges : Les troubles "Dys" - dyslexie, dysorthographe, dysphasie... de quoi parle-t-on ? comment aider... ?

1/ Jeudi 25 novembre 2021 à 20h - Salle polyvalente à Retiers

2/ Jeudi 2 décembre 2021 à 20h - Maison de quartier Maison de Rouge à Vitré

Précédée d'une présentation des ressources adaptées le jeudi 2 décembre 2021 de 18h10 à 18h40 à la Médiathèque de Vitré.

Ces événements sont ouverts à tous (parents, professionnels), gratuit et sur inscription auprès des CLICs concernés.

LE TEMPS DE L'HARMONIE ET LE RELAIS POSTAL

Changement d'horaires



HORAIRES

LUNDI : Fermé
MARDI À JEUDI : 7 h à 12 h 30
16 h à 20 h
MERCREDI : 7 h à 13 h 30
VENDREDI : 7 h à 13 h 30
16 h à minuit
SAMEDI : 7 h à 13 h 30
15 h à 20 h
DIMANCHE
Et jours fériés : 9 h à 13 h 30

Fermé :

Le 1^{er} janvier, le 31 mars après
midi, le 1^{er} mai, le week-end de
Pentecôte et le 25 décembre

VENTE DE SAPINS DE NOËL

En direct - Toutes tailles et local



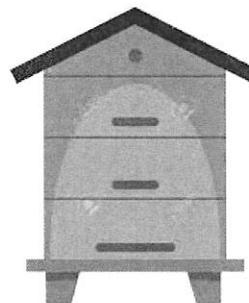
Sylvain Bois Énergie
Saint-Germain-en-Cogles
06 46 42 06 78

Retrouvez-nous Place du cimetière
Les jeudis 25 novembre et 2 décembre
à Châtillon-en-Vendelais
de 16 h à 18 h

DÉCLARATION DE RUCHES

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer réglementairement chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

La période de déclaration est fixée :
entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021,
Cette déclaration doit se faire prioritairement en
ligne via le site :
www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ruches



ASSAINISSEMENT NON CONFORME

Madame, Monsieur,

Si comme moi, votre système d'assainissement a été déclaré « non conforme », vous êtes soumis à l'obligation d'effectuer une mise aux normes, avec délais.

Faute de quoi, vous serez pénalisés d'une amende annuelle reconductible.

Je vous propose donc de nous rencontrer afin de gérer collectivement les démarches.

Cela permettrait, entre autre de bénéficier de tarifs plus facilement négociables.

Vous pouvez me contacter par mail : jhavard@hotmail.fr ou par téléphone : 06 81 78 15 06

Mme Isabelle HAVARD

MÉDIATHÈQUE

P'tit bout ki lit

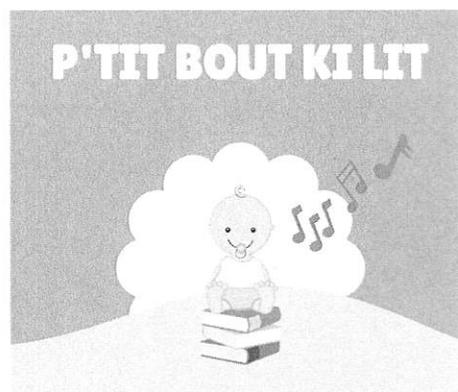
Écouter des histoires, chanter des comptines et des chansons, découvrir des jeux de doigts, c'est le programme de P'tit bout ki lit à la médiathèque afin d'initier les plus jeunes (0-3 ans) au plaisir des histoires.

Car ouvrir un livre, même quand on ne sait pas lire, c'est un plaisir !

Vendredi 17 décembre à 11h00

Vendredi 14 janvier à 11h00

Gratuit - Sur inscription



Atelier Quilling Enfant

Venez créer une petite décoration en papier roulé (le Quilling) pour votre sapin.

Avec Christine

Mercredi 8 décembre à 15h

A partir de 6 ans - Gratuit - Sur inscription

Nouveau service à la médiathèque : la boîte de retour

N'hésitez pas à utiliser cette "boîte de retour" qui est à votre disposition en dehors des heures de permanence, pour rendre les documents empruntés. Merci de vérifier si les CD et/ou DVD se trouvent bien dans leurs supports (boîtiers, livres, albums enfants...)

Vous la trouverez à gauche de la porte de l'entrée principale.



Ciné lecture

Pendant les vacances de Noël, le cinéma et la médiathèque vous proposent une séance de lecture d'histoires suivi d'un programme de 4 courts métrages : les Mal-aimés. Partez à la découverte de petites bêtes pas si effrayantes !

Mercredi 22 décembre à 10h00

A partir de 3 ans - Tarif unique : 3€ - Au cinéma Le Vendelais

Soirée jeux de société en partenariat avec Monsieur Dé
Seul, en famille ou entre amis, venez passer une soirée jeux de société à la médiathèque.

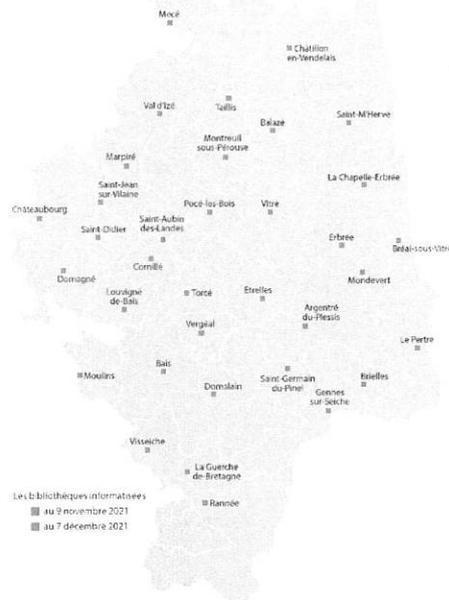
Vendredi 21 janvier à 20h30

A partir de 7 ans - Gratuit - Sur inscription

RÉSEAU ARLÉANE

Une carte unique pour les bibliothèques

La carte unique : c'est une nouvelle étape dans le projet de mise en réseau des 35 bibliothèques de Vitré Communauté. Les usagers basculeront automatiquement sous ce format au gré de l'informatisation des bibliothèques (voir carte), toutes membres du réseau Arléane. Pour quel avantage ? L'accès à un catalogue unique de 200 000 documents environ. Les usagers pourront alors emprunter dans toutes les bibliothèques membres du réseau : 12 documents par bibliothèque avec une limite de 30 par carte.



PAROISSE

Les différents services d'églises : animateurs de chants, lecteurs, organistes sacristains, personnes portant la Communion à la MAPA, personnes fleurissant l'église et assurant le ménage etc... sont assumés par une équipe de bénévoles.

Aujourd'hui, nous sentons qu'il est urgent de l'étoffer.

Si vous êtes intéressés et disponibles pour l'une ou l'autre de ces tâches, n'hésitez pas à vous faire connaître près de : **Thérèse SILANDE**
 Tél : 02 99 76 06 66 - Mail : famillesilande@wanadoo.fr
 13 rue de la Pérouasserie - 35210 Châtillon-en-Vendelais
 Merci d'avance

VITRÉ COMMUNAUTÉ

Conducteur :
 160€/mois en covoiturant régulièrement.

klaxit

Vitré Communauté vous offre vos covoiturages du quotidien.

Passager :
 Déplacez-vous gratuitement

Téléchargez l'appli Klaxit
 App Store Google Play

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires à chaque covoiturage.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Quelques automobilistes (habitants ou non de la commune) mettent en danger la vie d'autres habitants, d'enfants, de cyclistes ou de piétons en roulant de jour comme de nuit très au-delà de la vitesse autorisée y compris sur des voies réservées aux riverains (comme à la Basse Fleuriais). Les gendarmes sont prévenus et vont réaliser des patrouilles.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Aurélie LEGROS, Bernard JACQUES, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN, Michèle PAQUET, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN, Pierre Henri GASDON

Étaient Absents Excusés : Claudie BENARD, pouvoir à Christine FERARD
Maud PERREUL, pouvoir à Fabienne GUILLOIS
Gérard BEAUGENDRE, pouvoir à Jean Luc DUVEL

PRÉSENTS : 16
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 19

Secrétaire de séance : Arnaud VOISINNE

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Le Procès Verbal du 02 Septembre est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2- VITRE COMMUNAUTE

2.1 Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur la "Gestion des eaux pluviales urbaines"

Jean Luc DUVEL rappelle que le rapport de la CLECT du 23 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » est joint en annexe. Il a été approuvé par Vitré Communauté et par la commission Finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur la "Gestion des eaux pluviales urbaines"

2.2 Gestion des eaux pluviales urbaines - accord sur la révision libre des attributions de compensation (AC)

Jean Luc DUVEL rappelle que la fixation libre des attributions de compensation proposée par la CLECT implique des délibérations concordantes du conseil communautaire et de chaque commune intéressée ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- Accepter le principe d'une fixation libre des attributions de compensation, à compter de 2022, pour la part « eaux pluviales urbaines », calculée comme suit :

- AC de fonctionnement :

Le coût « net » annuel (TTC - FCTVA) de l'ensemble des dépenses de fonctionnement liées à l'exercice de la compétence est retenu, en n+1, sur le montant des AC de fonctionnement de la commune ;

Le coût ci-dessus comprend : les dépenses d'exploitation en application de la convention de délégation signée avec Vitré Co, la participation communale au coût de l'animation technique et administrative du service,

- AC d'investissement :

Le coût annuel «net» (FCTVA et subventions déduits) des dépenses d'investissement liées à l'exercice de la compétence est versé, en n+1, directement en AC d'investissement par la commune à Vitré Communauté ;

Le coût ci-dessus comprend : les dépenses d'investissement en application de la convention de délégation signée avec Vitré Co, le montant du remboursement de l'annuité en capital de la dette transférée.

- Les montants définitifs des retenues sur AC de fonctionnement et des AC d'investissement à verser seront communiqués à chaque commune en début d'année, au vu d'un état financier récapitulatif et après avis de la CLECT. Au cas particulier de 2022, les dépenses de référence pour fixer le montant libre des AC pour la part eaux pluviales sont celles des exercices 2020 et 2021.

3 - FINANCES

Approbation de la décision modificative n°3 au BP principal de la commune

Christine FERARD estime que cette décision modificative a pour objet de prévoir les sommes nécessaires au paiement des travaux de la route de la Chapellerie et des travaux en régie :

- en investissement de prévoir :
 - o dépense : c/2151 (réseau de voirie) - opération 97 (voirie): + 80 000 €
 - o dépense : c/020 (dépenses imprévues) : - 60 000 €
 - o dépense : c/2112 (terrains) - opération 112 (acquisition de terrains) : - 30 000 €
 - o dépense : c/21311 (hotel de ville) - chapitre 040 : + 5 000 €
 - o dépense : c/21318 (autres batiments publics) - chapitre 040 : + 5 000 €

- en fonctionnement de prévoir :
 - o recette : c/722 (immobilisations corporelles) - chapitre 042: + 10 000 €
 - o recette : c/7482 (compensation pour perte de taxes additionnelles) : - 10 000 €

Le montant total de la section investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 846 301.86 €.

Le montant total de la section fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 415 560 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions (F. MARTIN, J.Y. TALIGOT), le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°3 au BP 2021.

4 - PERSONNEL

Approbation de la modification de la durée hebdomadaire de quatre postes et mise à jour des effectifs

Christine FERARD explique que :

- Yolande MARTIN, adjoint technique principal 1^{ère} classe, réalise des heures complémentaires régulières depuis septembre 2021 en tant que responsable de la garderie communale en sus de son temps de travail comme responsable du self du bas et cela a vocation à durer. Son poste étant à 17/35^{ème}, il est proposé de le passer à 28/35^{ème}.
- Sandrine FRIN, adjoint technique territorial, réalise des heures complémentaires régulières depuis septembre 2021 en tant qu'animatrice de la garderie communale en sus de son temps de travail comme agent d'accompagnement du restaurant scolaire et cela a vocation à durer. Son poste étant à 4/35^{ème}, il est proposé de le passer à 11/35^{ème}
- Claudia VAILLANT, adjoint technique territorial, réalise des heures complémentaires régulières depuis plusieurs mois en tant qu'agent de ménage à l'école publique en sus de son temps de travail comme agent d'accompagnement à la restauration scolaire et cela a vocation à durer. Son poste étant à 4/35^{ème}, il est proposé de le passer à 10/35^{ème}
- Valérian ACHABOUB, adjoint technique territorial, réalise des heures complémentaires régulières depuis septembre 2021 en tant que responsable du restaurant scolaire haut en sus de son temps de travail comme coordinateur périscolaire et cela a vocation à durer. Son poste étant à 6/35^{ème}, il est proposé de le passer à 17,5/35^{ème}.

Le Comité technique a été saisi, s'est prononcé le 6 septembre 2021 et chaque collègue (syndical et employeur) a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la modification du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2021
- approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (11/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2021
- approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (10/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2021
- approuver la modification du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17.5/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2021
- approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

5 - SPORT

5-1 Approbation de la convention d'animation sportive directe Basket

Bernard JACQUES précise que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du Basket à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 août 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de Basket qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la convention d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2021/2022
- autoriser le Maire à la signer

5-2 Approbation de la convention d'animation sportive directe Football

Bernard JACQUES précise que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du football à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 31 aout 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de football qui paie la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la convention d'animation sportive pour la pratique du football pour l'année 2021/2022
- autoriser le Maire à la signer

6- FIBRE OPTIQUE

Approbation d'une convention amiable de servitude au profit de MEGALIS pour le passage d'une infrastructure souterraine en domaine privé communal

Jean Luc DUVEL explique que le Syndicat MEGALIS propose une convention amiable de servitude au profit de MEGALIS pour le passage d'une infrastructure souterraine en domaine privé communal cadastré AB n°50.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les conventions et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à la signer.

7 - ENERGIE

Approbation de la participation aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension à La Basse Fleuriais

Jean Luc DUVEL estime que le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) d'Ille et Vilaine a transmis une demande de participation aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension à la Basse Fleuriais pour un montant de 1625 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation aux travaux d'extension du réseau électrique basse tension à La Basse Fleuriais

8 - VOIRIE

Acquisition de matériels de sécurité routière : validation de l'octroi de la subvention proposée au titre des recettes des amendes de police

Jean Luc DUVEL rappelle que lors de la séance du 21 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de matériels de sécurité routière : pose d'un double miroir rue de Villanfray et deux balises rue Charles De Gaulle et à l'angle de la rue de Rochary/Rue de la Perrouasserie. Le montant du devis s'élève à 979,56 euros HT.

Afin de financer ces travaux, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition des recettes des amendes de police. La subvention proposée est de 334 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à accepter la somme de 334 € au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et à l'autoriser à s'engager à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

9 - FONCIER

Approbation de principe sur la vente d'une partie d'un chemin rural à M. Hervé GICQUEL

Jean Luc DUVEL précise que M. Hervé GICQUEL a sollicité la commune afin d'acquérir une partie d'un chemin rural cadastrée ZE 60. La superficie concernée est de 74m².

La commission voirie a validé le principe de la vente aux conditions suivantes :

- Prix du m² : 1,50 €
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le principe de la vente d'une partie du chemin rural ZE 60 à M. GICQUEL.

10- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Personnel :

- Signature d'un avenant au contrat à durée déterminée avec Eric BELAIR (contrat à 35h00) pour une prolongation d'un an entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022
- Signature d'un avenant au contrat à durée déterminée avec Cécile PIGEON (contrat à 4/35) pour une prolongation de 10 mois entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 juillet 2022

↳ Marchés :

- Signature d'un devis pour la désignation d'un coordinateur SPS pour la maison de santé pour un montant de 2040 euros HT avec le prestataire ABG COORDINATION
- Signature d'un devis pour le branchement en eau potable pour la maison de santé pour un montant de 2289.88 euros HT avec le prestataire SAUR

11- QUESTIONS DIVERSES

Jean Yves TALIGOT explique ne pas avoir reçu la convocation pour la commission lotissement.
Jean Luc DUVEL explique que si tel est le cas, c'est une erreur et s'en excuse.

Pierre Henri GASDON demande pourquoi les réunions de la commission lotissement sont à 18h30.
Jean Luc DUVEL explique que c'est une demande du cabinet mais qu'il verra pour que la prochaine réunion soit à 19h30.

Jean Luc DUVEL dit que le chantier de la Maison de santé a démarré début octobre et le terrassement est bientôt fini.

Jean Luc DUVEL rappelle que les travaux de la Chapellerie ont démarré le 4 octobre.

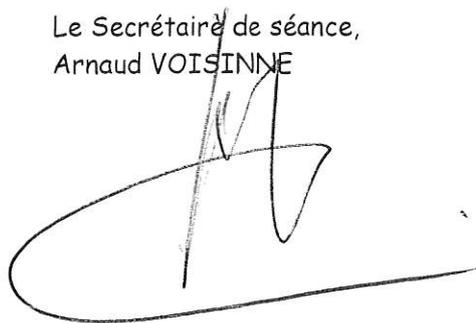
Jean Luc DUVEL précise que la commune a eu la labellisation pour sa maison France service. Celle-ci va ouvrir à compter du 18 octobre. Les horaires de la mairie sont étendus également.

Aurélie LEGROS lit le courrier des Mômes du Vendelais concernant une reprise du pôle enfance jeunesse par l'association. Un échange a lieu entre les élus et un retour sera fait avec l'association pour améliorer le projet de reprise.

La séance est levée à 22h21

A Châtillon-en-Vendelais,

Le Secrétaire de séance,
Arnaud VOISINNE



Le 15 Octobre 2021

Le Maire,
Jean-Luc DUVEL



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Étaient Présents : Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Aurélie LEGROS, Bernard JACQUES, Suzanne DOURDAIN, Michèle PAQUET, Fabienne GUILLOIS, Maud PERREUL, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN,

Étaient Absents Excusés : Gérard BEAUGENDRE
André LUCAS
Pierre Henri GASDON

PRÉSENTS : 16
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 19

Secrétaire de séance : Miguel LOYARTE

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 14 OCTOBRE 2021

Le Procès Verbal du 14 Octobre est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2- VITRE COMMUNAUTE

Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au service commun informatique

Jean Luc DUVEL rappelle que la création du service commun (SC) « Informatique » par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2017 a permis aux membres adhérents dont la commune de Chatillon en Vendelais d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures, notamment informatiques et téléphoniques. Les structures suivantes ont la volonté d'adhérer : SYMEVAL, Syndicat de traitement Vitré & Fougères, Communes de Saint Didier, Saint M'Hervé, Marpiré, Erbrée et Visseiche.

Par conséquent, il y a nécessité de revoir la convention de service commun afin de permettre les modifications suivantes :

- Modification de l'article 1 : objet du service en retirant des missions spécifiques du service commun le point suivant : « l'accompagnement au déploiement du très haut débit ». En effet ce service est réalisé pour l'ensemble des communes, adhérentes ou non au service commun.
- Modification des article 3,7 & 8 en enlevant la référence au comité de pilotage de la mutualisation,
- Modification de l'article 5 sur la répartition financière de la charge du service commun afin de :

- Intégrer le SYMEVAL (0.89% du coût du SC), ce pourcentage venant en déduction de la part de Vitré Communauté,
 - Remplacer le SMICTOM 35 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères du Sud-est & Syndicat de Traitement Vitré - Fougères,
 - Supprimer la colonne faisant référence au nombre d'ETP.
- Modification de l'article 10 relatif à la durée de la convention en indiquant à présent que la convention est conclue à compter de sa signature.
 - Modification de la fiche d'impact en annexe afin de prendre en compte l'évolution des effectifs du service commun et la localisation de ce service.

Le projet d'avenant doit être approuvé par tous les adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de :

- Valider la modification de la convention initiale par le projet d'avenant n°3, joint en annexe ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant et plus généralement tout document relatif à ce dossier.

3 - FINANCES

3.1 Approbation de la révision des tarifs photocopies pour les associations

Christine FERARD et Bernard JACQUES proposent que les photocopies pour les associations seront gratuites jusqu'au quota annuel fixé ainsi :

- pour le format A4 noir&blanc + couleur : 50
- pour le format A3 noir&blanc + couleur : 10

Au delà de ce nombre, ce sera déduit de la subvention de l'année N+1 et pour les associations qui ne demandent pas de subvention, un titre de recettes sera fait en fin d'année.

Sur le tarif, il est proposé de rester sur les tarifs appliqués précédemment :

- A4 noir&blanc 0.06€ couleur 0.30€
- A3 noir&blanc 0.16e et couleur 0.60€

Françoise MARTIN demande pourquoi ne pas avoir attendu la commission finances prévue dans deux semaines pour délibérer sur ce point. Christine FERARD répond qu'il fallait délibérer rapidement pour l'année 2021 et que la prochaine commission finances abordera la question des tarifs pour l'année 2022. Elle est en accord sur l'idée de passer ces questions au préalable en commission.

Françoise MARTIN s'interroge sur la possibilité qu'au-delà du nombre de photocopies gratuites, cela puisse être déduit de la subvention en année n+1 pour les associations. Christine FERARD explique qu'on vérifiera avec M. TESSIER de la Trésorerie de Vitré dès lundi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à la majorité, deux abstentions (Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN) d'approuver la révision des tarifs photocopies pour les associations pour l'année 2021

3.2 Approbation de la réduction du loyer des pédalos

Christine FERARD explique que la reprise du camping s'étant opérée plus tard que prévu et dans un contexte sanitaire toujours très contraignant, la commission finance propose une réduction de moitié du loyer annuel des pédalos fixé à 500 euros soit 250 euros en 2021.

Jean Luc DUVEL ajoute que le repreneur s'est engagé à verser une partie de sa redevance pédalo au TELETHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver une réduction exceptionnelle du loyer 2021 de 50% soit 250 euros.

4 - PERSONNEL

Approbation de la prise en charge des frais de déplacements d'agents pour 2021

Christine FERARD explique que plusieurs agents utilisent leur véhicule personnel pour faire des trajets professionnels entre leurs différents lieux de travail :

- Mme FRIDI, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et le complexe pour du ménage ainsi que l'atelier communal soit une estimation de 795 km en 2021
- Mme MARTIN, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et le complexe soit une estimation de 108 km en 2021
- Mme VAILLANT, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et le complexe du lac et/ou le mille club pour du ménage soit une estimation de 60 km en 2021
- Mme SABARI LESAGE, adjoint technique territorial, a réalisé des trajets entre le centre bourg et les WC étang et/ou l'atelier pour du ménage ou du linge à laver soit une estimation de 350 km en 2021

Le montant de l'indemnité kilométrique varie de 0,29 euros par km (pour un véhicule de 5 CV ou moins), de 0,37 euros par km (pour un véhicule de 6 et 7 CV), de 0,41 euros par km (pour un véhicule de 8 CV ou plus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d' :

- approuver la prise en charge des frais de déplacements de ces 4 agents pour 2021
- émettre un avis favorable au versement de l'indemnité correspondante à chacun de ces agents

5 - ECOLES

Déploiement du Plan de relance informatique dans les deux écoles et approbation de la convention de mise à disposition de matériels informatique à l'école privée

Claudie BENARD explique que l'Etat a proposé en début d'année 2021 un plan de relance informatique ouvert aux écoles publiques et aux écoles privées avec pour seule limite que le montant de commande de l'école privée ne dépasse pas celui de l'école publique et que le matériel soit de facto acheté par la commune puis mis à disposition de l'école privée. Il y a deux volets à ce plan : le volet équipement et le volet services et ressources numériques.

Après avoir déterminé les besoins, la commune a reçu courant septembre le montant de la subvention octroyée par l'Etat :

- Pour le projet de l'école publique : 4341 euros pour un montant de projet de 7842 euros (le montant de la subvention est réduit car le taux de subvention du volet services et ressources numériques est différent du volet équipement. Or, ce volet ressources numériques est plus important pour l'école publique)
- Pour le projet de l'école privée : 4422 euros pour un montant de projet de 7817 euros

Les devis ont été commandés courant octobre.

Pour l'école privée, une convention de mise à disposition devra être établie puisque le matériel est acquis par la commune avant d'être mis à disposition à titre gratuit à l'école privée. La maintenance du matériel sera assurée par l'OGEC, car le service commun informatique ne peut pas intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de la convention de mise à disposition de matériels informatiques à l'école privée.

6- LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD

Approbation du projet de permis d'aménager relative à la 3ème tranche

Jean Luc DUVEL présente les différents documents qui composent le permis d'aménager, étudiés par la commission « Lotissement » réunie le 29 septembre 2021 à savoir : la notice de présentation, les plans, le cahier des charges, le règlement. Il précise que la surface de vente pour cette tranche du lotissement sera de 5427 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable et d'approuver le projet de permis d'aménager relative à la 3ème tranche.

7- MAISON DE SANTE

Approbation de la modification de l'assiette foncière du projet en lien avec la pharmacie

Jean Luc DUVEL rappelle que lors de la séance du 25 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'achat du foncier de l'ilot 1 de la Pimotière à un prix de 11,70 € HT/m² à Vitré Communauté ainsi que la prise en charge des frais de notaire et de géomètre pour un terrain d'environ 3174 m² afin d'y réaliser l'implantation d'une maison de santé (références cadastrales : YR 0021 et YR 0030). Le montage administratif prévu pour l'implantation de la pharmacie a évolué et nécessite que la pharmacie se porte acquéreur d'environ 1038 m² au lieu de 700 m². Ce qui signifie que la surface vendue à la commune diminue (environ 2836 m² au lieu de 3174 m²).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d' :

- Approuver l'achat du foncier de l'ilot 1 de la Pimotière à un prix de 11,70 € HT/m² à Vitré Communauté ainsi que la prise en charge des frais de notaire et de géomètre pour un terrain d'environ 2836 m² afin d'y réaliser l'implantation d'une maison de santé (références cadastrales : YR 0021 et YR 0030)
- Autoriser M. Le Maire ou sa représentante, Christine FERARD, à signer l'ensemble des pièces y afférent (acte de vente)

8 - BATIMENTS

Approbation du devis relatif au raccordement de la fibre de l'école publique et de la médiathèque à la mairie

Jean Luc DUVEL et Bernard JACQUES expliquent que grâce à une proposition du service commun informatique de Vitré Communauté, la commune de Chatillon en Vendelais a la possibilité de raccorder l'école et la médiathèque à la mairie. Cela permettrait de ne plus avoir d'abonnement sur ces 2 sites et également d'éliminer les serveurs en place car nous pourrions également les migrer vers notre infrastructure. Dans le cadre du réseau Arléane, Vitré Communauté pourra également fournir le système de gestion de l'espace public numérique et l'authentification wifi via le portail des utilisateurs Arléane. Le devis estimatif est de 4413 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le raccordement de la fibre de l'école publique et de la médiathèque à la mairie

9 - FOURRIERE

Approbation de la convention pour l'année 2022

Jean Luc DUVEL expose que l'Arche des Compagnons effectue depuis plusieurs années les interventions sur la voie publique nécessaires pour assurer :

- La capture des animaux en divagation, dangereux (chiens, chats, et autres animaux selon législation en vigueur) blessés ou non.
- La gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par réglementation en vigueur.
- L'envoi mensuel des fiches de fourrière d'entrée-sortie des animaux aux services municipaux donneurs d'ordres.
- La mise à disposition de cages de capture (sur demande écrite 8 jours avant la date de pose prévue). Les cages prêtées sont sous la responsabilité du service demandeur. En cas de dégradation ou de vol, le service devra rembourser l'intégralité du matériel.

Une convention a été établie (voir ci-joint). Celle-ci définit les modalités de prise en charge et son cout : 0.77 € HT par habitant et par an suivant un nombre d'animaux (en principe, forfait de 7 animaux par an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la convention ci jointe proposée par l'Arche des Compagnons.

10 - PETITE ENFANCE

Approbation du guide du relais petite enfance

Aurélien LEGROS expose et détaille un guide du relais petite enfance, ci annexé, réalisé par Claire Sophie CHEREL, animatrice du Relais Petite Enfance. Il est proposé de le mettre sur le site internet, sur le facebook de la commune et distribuer à chaque parent au moment de la naissance d'un enfant avec le mot de bienvenue et aux nouveaux habitants qui ont de jeunes enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable.

11- QUESTIONS DIVERSES

Miguel LOYARTE explique que des habitants du lotissement du bois guichard 1 lui ont fournis des photos où l'on voit des voitures utiliser le chemin piétonnier du lotissement du bois guichard et demande s'il est possible de trouver une solution pour en bloquer l'accès. Jean Luc DUVEL s'en étonne et promet d'étudier ce problème avec attention.

Jean Luc DUVEL explique que l'inauguration de la Maison France Service et la pose de la première pierre de la Maison de Santé auront lieu le mardi 14 décembre à partir de 14h00 en présence de Mme Christine CLOAREC, la Députée de la circonscription, M. Didier DORE, le Sous Préfet, Mme Isabelle LE CALLENNEC, la Présidente de Vitré Communauté et M. Pierre MEHAIGNERIE.

Christine FERARD précise que la maison France Service a ouvert le 18 octobre et commence à trouver son rythme de croisière avec des demandes de plus en plus nombreuses.

Jean Luc DUVEL lit le courrier signé destiné à La Poste pour faire part de réclamation de la municipalité suite aux erreurs dans la distribution. Les élus exigent que les infos et le bulletin municipal soient distribués comme un courrier ordinaire.

Jean Luc DUVEL explique les travaux de la route de la Chapellerie seront réceptionnés le 22 novembre.

Jean Luc DUVEL, Jean Yves GARDAN et Bernard JACQUES expliquent que le sol de la salle de sports est défectueux et qu'avec l'entreprise responsable (Sportingsol), ils se sont mis d'accord pour changer le sol de la salle et sur les modalités du type de sol pour que celui-ci tiennent durablement.

Jean Luc DUVEL fait part du questionnaire aux habitants lancé par Vitré Communauté au sujet de son projet de territoire.

La séance est levée à 22h15

A Châtillon-en-Vendelais,

Le Secrétaire de séance,
Miguel LOYARTE

Le 19 Novembre 2021
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

